

Bruxelles, 2 avril 2020

"Plus que jamais, nous sommes prêts à assumer notre rôle sociétal"

Le conseil d'administration de Belfius propose de ne pas verser le dividende ordinaire de 161 millions d'euros

En tant que bancassureur, Belfius est plus que jamais prêt à assumer son rôle sociétal vis-à-vis de l'économie belge. Alors que les entreprises et les entrepreneurs, ainsi que les organisations de soins et à but non lucratif, ont besoin de crédits et de liquidités supplémentaires, les clients particuliers impactés par la crise du Covid-19 et dont l'épargne est insuffisante pour rembourser leur crédit hypothécaire ont aussi besoin d'un report de paiement.

C'est la raison pour laquelle Belfius met tout en œuvre pour implémenter le plus rapidement possible - avec l'ensemble de ses collaborateurs - les mesures d'accompagnement annoncées récemment par le ministre des Finances, Febelfin, Assuralia et toutes les banques et sociétés d'assurances.

Plus que jamais, Belfius est prêt à assumer cette responsabilité et à faire appel à ses solides réserves de capitaux pour y parvenir. En ce sens, et suite à la recommandation de la Banque centrale européenne du 27 mars concernant le paiement de dividendes par les établissements de crédit, le conseil d'administration de Belfius Banque a décidé aujourd'hui de proposer à l'Assemblée générale, le 29 avril prochain, de fixer le dividende ordinaire sur le résultat 2019 à 100 millions d'euros (soit l'équivalent du dividende intérimaire de 100 millions d'euros déjà payé en août 2019) et de mettre en réserve le dividende ordinaire supplémentaire de 161 millions d'euros proposé en février. De plus, conformément à la recommandation de la BCE, toute proposition et toute distribution de dividende pour 2020 seront reportées au moins jusqu'au 1er octobre 2020.

Ces décisions permettent à Belfius d'accroître sa capacité à remplir ses engagements sociétaux. En effet, grâce à cette limitation du dividende ordinaire pour 2019, le ratio CET 1 de Belfius est encore renforcé et atteint 15,9% (fin 2019), soit 0,3% de plus que ce qui avait été annoncé le 21 février, sur la base du dividende provisoire. Le ratio Tier 1 et le ratio de capital total augmenteront quant à eux respectivement à 16,7% (contre 16,4%) et 19,2% (contre 18,9%).

Belfius dispose également de solides réserves en termes de liquidités, comme en témoignent les ratios réglementaires de liquidités fin 2019, avec un ratio LCR de 130% et un ratio NSFR de 116%.

Marc Raisière (CEO de Belfius) : «Les institutions financières sont le moteur de l'économie belge et doivent plus que jamais et de manière solidaire jouer leur rôle sociétal. En tant que bancassureur 100% belge, nous voulons accompagner nos clients en proie à de graves difficultés suite à la crise du Covid-19. Plus que jamais, nos collaborateurs s'engagent pleinement pour nos clients - particuliers, entrepreneurs, entreprises, organisations de soins et à but non lucratif - qui ont besoin d'une bulle d'oxygène financière pour traverser cette crise. Nous sommes là pour nos clients et nous nous engageons à soutenir l'économie belge, surtout dans les moments difficiles ».

Jos Clijsters (président du conseil d'administration de Belfius) : «Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier expressément le comité de direction, ainsi que tous les collaborateurs et agents de Belfius pour leur engagement et le professionnalisme dont ils font preuve afin d'aider Belfius et nos clients à surmonter cette crise sans précédent».

Contacts presse

Ulrike Pommée

Ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be

+32 2 222 02 57

www.belfius.be

